

L'HEUREUX-NIFLEUR 24

DÉBUSQUER, DÉCRYPTER, COMPRENDRE

DONS LIBRES

ÉDITO

Alors, on change ?

« La prochaine crise ne sera pas sanitaire elle sera climatique, nos responsables irresponsables n'ont que faire de notre avenir, la planète suffoque, on n'a pas de plan B, pas d'autre Terre... » (HK et les Saltinbanks, album *Petite Terre*, 2021). Ce texte, écrit il y a quelques mois, résonne dans ma tête aujourd'hui plus qu'hier. Alors pourquoi ne pas se retourner : 2002, Pierre Rahbi nous parlait pendant la campagne électorale présidentielle de « l'insurrection des consciences ». Plus tard, il nous dira que tout changement passe par un changement intérieur. Apprendre à ne pas subir, à ne pas se soumettre mais accepter ce changement de cap, en être maître pour sortir du modèle : consumérisme, productivisme, croissantisme. Bâtissons ce monde pour la santé des générations futures. Alors on change !

Dr Salsa

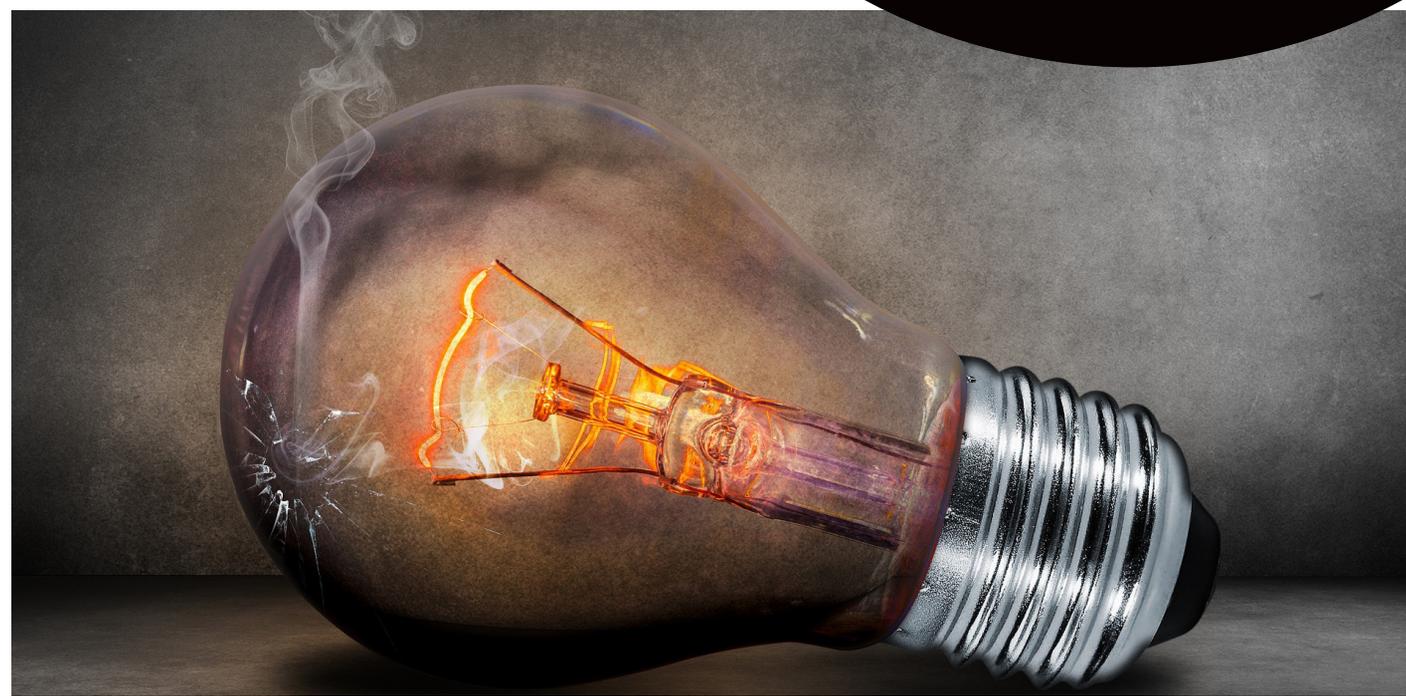


Image par 01jd125gk87 de Pixabay

EDF face aux directives libérales de l'Europe

La flambée des prix de l'énergie a mis en lumière le système ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) et ses aberrations dont les citoyens font les frais aujourd'hui. **Comment en est-on arrivé là ?**

EDF, GDF, SNCF, les autoroutes... toutes ces structures étaient sous monopole d'État et ont été financées par les contribuables. Elles avaient pour seule mission : être au service de l'intérêt général. Dans les années 90, l'Europe et ses directives libérales imposent l'ouverture des marchés à la concurrence... Voyons à travers EDF comment s'organise cette libéralisation du marché et comment l'improvisation permanente de nos gouvernements accélère un processus pour le moins contre-productif.

Un brin d'histoire

Après la première Guerre mondiale, tout est à reconstruire et suite à la proposition, en 1936, du CNR (Conseil National de la Résistance), qui évoque déjà le sujet, tout le monde est d'accord pour une nationalisation de la production, du transport, de l'importation et l'exportation de l'électricité puis de sa distribution. Ce sera par le ministre Marcel Paul, que la nationalisation

sera adoptée par la loi du 8 avril 1946¹. Électricité de France est née et devient un monopole d'État. Cette nationalisation permettra de rationaliser les efforts, redresser le pays et moderniser les structures en fédérant des centaines de sociétés privées de production, de transports et de distribution déjà existantes sur le territoire. EDF, ce sera aussi la création d'écoles professionnelles, un statut avancé pour le personnel et une mission de service public². En quelques décennies, EDF réussit son pari : elle électrifie la France et construit assez de barrages et de centrales nucléaires pour alimenter tout le pays. EDF devient le premier exportateur mondial.

Planification à long terme

EDF ayant le monopole, le nombre de clients est sans surprise et elle peut prévoir ses besoins en termes d'infrastructures et d'investissements. Cela permet une projection à long terme de la planification de la production, car l'élec-

tricité ne se stocke pas, la consommation doit être égale à la production à l'instant « T » et pour éviter les coupures, il est vital d'assurer les besoins en production journalière. Les Français financent EDF et les tarifs restent stables. Avant son entrée en bourse le 18/11/2005, EDF est en parfaite santé financière affichant un bénéfice net semestriel de 2,13 milliards d'euros, ses résultats sont exceptionnels... l'Europe et la finance s'y intéressent³...

L'Europe s'ouvre à la concurrence énergétique

Dès les années 90, les institutions européennes libérales voient d'un mauvais œil les monopoles qui, pour elles, abuseraient des clients et des prix. Il faut casser ces monopoles donc libéraliser les marchés, dont celui de l'énergie, par l'ouverture à la concurrence de la production et de la fourniture d'électricité. L'adoption de la première directive européenne date de décembre 1996 pour l'électricité et 1998 pour

Faire un don

1 € = diffusion d'une information alternative sourcée à 5 personnes.

Deux solutions :

- Par virement bancaire à l'association Aspir'a :
BIC : CMCIFRPPXXX
IBAN : FR76 1005 7191 2900 0205 8420 156
- Sur HelloAsso :
<https://www.helloasso.com/associations/aspir-a/formulaires/1>

Recevoir LHN24 en PDF

Écrire à : LHN24@protonmail.com

Découvrir nos vidéos

<https://crowdbunker.com/@LHN24>

Nous suivre sur Télégram

Canal Telegram : https://t.me/L_HN24

Visiter notre site

<https://lheureux-nifleur24.fr/>

Calcul des tarifs réglementés : l'État se tire une balle dans le pied

Pour permettre aux fournisseurs alternatifs de concurrencer EDF et ses tarifs réglementés en proposant une offre moins chère, l'État va modifier le mode de calcul : ce dernier a toujours été basé sur les coûts de production, qui restent stables en France avec une augmentation de 4 % en 2021. Là, le calcul va refléter la manière dont on s'approvisionne sur les marchés : donc une partie sera indexée sur l'ARENH (Accès régulé à l'énergie nucléaire historique) et l'autre sur le prix du marché indexé sur le gaz. Ce dernier ayant flambé en passant à 1000€ le MWh alors que le coût réel est de 50€, l'État se retrouve obligé de revenir à un tarif réglementé limité dans le temps.

le gaz. Bruxelles⁴ veut « harmoniser et libéraliser le marché européen... mettre en place un marché de l'électricité européen plus compétitif, axé sur les consommateurs, flexible et non discriminatoire ». En bref, que du bénéfice pour tous, enfin sur le papier !

La France face aux directives européennes : quelques dates

La France résiste, mais finira par transposer ces directives européennes dans le droit national en établissant des lois, à commencer par la loi 2000-108⁵ publiée le 10 février 2000, qui pose les bases du marché ouvert de l'électricité et du gaz naturel.

Entre 1999 et 2004, les marchés s'ouvrent peu à peu, d'abord aux entreprises grandes consommatrices d'énergies, puis c'est le tour des moyennes et petites entreprises et enfin des collectivités.

En juillet 2004, EDF et GDF passent en sociétés anonymes.

En 2005, EDF entre en bourse : l'État détient 87,3 %, les salariés 1,9 %, les investisseurs 10,8 % (voir « en savoir plus »).

En 2007, le marché de la libre concurrence s'ouvre enfin au grand public dans toute l'UE. C'est la fin du monopole d'EDF et GDF. Tout le monde peut choisir le fournisseur qu'il souhaite : à noter que pour les entreprises et collectivités, une fois la résiliation avec EDF actée, l'UE interdit le retour à un tarif réglementé, tarif qui disparaîtra pour les grandes et moyennes entreprises et collectivités par paliers de 2016 à 2020⁶.

En 2008, afin d'éviter un déploiement des câbles électriques pour chaque fournisseur, il est décidé que la gestion du réseau de transport et d'acheminement restera le monopole d'EDF. Seront alors créées deux filiales indépendantes : Enedis (ERDF), qui gèrera le réseau de distribution et RTE le réseau de transport. EDF continuera à produire et à fournir l'électricité. Quoiqu'il en soit, l'Europe n'est pas satisfaite de l'avancée de la France, les fournisseurs alternatifs qui, pour la grande majorité, ni ne produisent, ni ne fournissent, ont du mal à concurrencer EDF d'autant que les particuliers et petites entreprises peuvent encore bénéficier d'un tarif réglementé. Pour aider les fournisseurs alternatifs,

l'État modifiera le mode de calcul des tarifs réglementés* (voir encadré) et afin d'y voir plus clair, met en place une commission en octobre 2008, présidée par Paul Champsaur⁷. « L'objectif qui lui a été fixé était de parvenir à une organisation de marché qui, simultanément, protège les intérêts des consommateurs, incite à la maîtrise de la demande et aux investissements, et s'inscrive dans le marché européen de l'électricité⁸. » Ce rapport est remis le 24 avril 2009. « Les membres de la Commission Champsaur n'ont pas marché mais véritablement randonné sur des œufs⁹ », écrira Valéry Laramée de Tannenber, rédacteur en chef du *Journal de l'environnement*.

EDF face à la loi NOME et à ARENH

Suite à ce rapport, la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité)¹⁰ verra le jour le 7 décembre 2010. Elle renforce la loi du 10 février 2000 grâce au nouveau dispositif : l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique). Ce dispositif oblige EDF à vendre sur le marché 100 térawatts-heures à ses concurrents directs, soit 25 % de sa production électrique nucléaire, à prix « coûtant ». Ce prix qui a évolué de 40 à 46 € le mégawatt-heure doit couvrir l'ensemble des coûts de production, mais jamais « personne ne sait comment ce chiffre a été adopté » constate le sénateur Fabien Gay, interviewé par le Media¹¹. Ainsi les fournisseurs alternatifs achètent l'électricité à bas coût et revendent aux consommateurs une fois leur marge calculée, mais sans aucune obligation de racheter à EDF, ce qui pénalise EDF. Avec ces 100TWh, EDF perd au moins un quart de sa production nucléaire, EDF doit alors acheter de l'électricité sur les marchés, en période de tension, au prix fort et c'est justement pour cette raison qu'en 2016, EDF voulait répercuter à ses clients une augmentation du prix du kilowatt-heure de 31 à 42 €, ce qui aurait permis à EDF de minimiser ses pertes. Suite à la crise 2021-2022, le seul point positif de l'ARENH pour les consommateurs est que rentrant dans les tarifs régulés, il reste un stabilisateur pour les consommateurs et permet de « maîtriser » les augmentations, cependant EDF perd beaucoup d'argent et c'est tout le système qui s'affaisse peu à peu. L'État improvise et augmente son quota à 120 TWh en 2022 mais envisage de le redescendre en 2023... En conclusion, ce

dispositif ne fonctionne pas. « On a créé une richesse à des traders qui financent des campagnes de pub fantastiques et s'enrichissent en proposant de vendre de l'énergie verte alors qu'ils utilisent celle d'EDF sans rien produire... pub mensongère » s'exprime Henri Proglio, ex-PDG d'EDF parti en 2015^{11b}.

En 2022, EDF rachète sur les marchés l'électricité qu'elle a vendue 46 € le MWh à 290 €, forte hausse qui est directement liée au changement de calcul des tarifs réglementés (voir encadré), alors que le coût réel est de 50 € soit une perte de 8 Mds d'euros pour EDF¹².

« Autrement dit, l'opérateur historique perd sur tous les tableaux : quand il pourrait vendre plus cher sa production sur le marché national ou à l'export, vers l'Allemagne, par exemple, il doit la vendre à prix coûtant. Et quand c'est moins cher, EDF, dont les productions sont quasi constantes, se retrouve avec des surplus dont personne ne veut. Bref, l'opérateur historique est grand perdant. », écrit Emmanuel Levy dans Marianne¹³.

Faut-il se libérer du droit européen néolibéral ?

EDF est en difficulté, affichant une dette de 44 Mds en décembre 2021 et 5 Mds de perte en 2022, contrairement aux fournisseurs alternatifs, (Total énergie +17,3 Mds et Engie +5 Mds)¹⁴.

L'Europe n'arrive pas à remettre en cause le marché et sa main invisible, le marché n'a jamais permis aux consommateurs d'avoir des tarifs bas contrairement à ce qu'elle annonçait grâce à la libéralisation de ce dernier. L'État propose maintenant de nationaliser EDF..., mais pour quelle réelle raison puisqu'en détenant déjà 84 %, il est majoritaire ? Nationaliser les pertes pour privatiser les profits ? Beaucoup¹⁵ pensent que cela permettrait à EDF de sortir des marchés et à l'État de discrètement relancer le projet Hercule¹⁶... pour démanteler EDF... « le bien nommé plan Hercule pour négocier avec Bruxelles : en échange d'une augmentation du tarif régulé de l'Areneh, l'État rendrait à la concurrence la partie commerciale de l'électricien en la privatisant, et ne conserverait que la production nucléaire et hydraulique¹⁷ ».

Mais cela est un autre volet de l'histoire de cette feu merveilles entreprise publique.

Jacky Jane

Le coût de la production électrique est indexé sur le gaz

Le prix du marché est indexé sur la valeur du Mégawatt-heure supplémentaire à produire. On prend la part la plus chère qui compose l'électricité pour faire le tarif... Pour cela, on prend en référence la centrale disponible qui est souvent une centrale à gaz.

Le prix est donc indexé sur le prix du fonctionnement de la centrale la plus chère puisque lorsque la demande est forte, les centrales thermiques sont mises à contribution, ainsi le coût de l'électricité est basé sur le cours du gaz ou du charbon.

S'ajoute une taxe carbone et d'autres fluctuations.

« Finalement l'Europe paie le prix indexé sur celui de la centrale la plus chère qu'on est obligé d'allumer »*

* <https://www.lemediatv.fr/emissions/2022/electricite-gaz-et-profits-des-verites-choquantes-sur-la-flambée-des-prix-awa1MINNR4eK955-nZ-C3Q> Anne Debrégeas ingénieure de recherche à EDF

Sources

- <https://prix-elec.com/energie/comprendre/lois-electricite>
- <https://www.youtube.com/watch?v=T6-8G3skpEQ> EDF, l'histoire continue - Des origines à la naissance d'EDF et <https://www.youtube.com/watch?v=ojyHXTc4y> Histoire de la Distribution : de l'arrivée de la lumière aux réseaux intelligents.
- <https://www.latribune.fr/archives/2005/entreprises/industrie/id8600d16b88a89b84c12570730050fb27/edf-affiche-de-solides-resultats-avant-son-entree-en-bourse.html>
- <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/45/marche-interieur-de-l-energie>
- <https://www.te64.fr/wp-content/uploads/2013/05/of-fice-loi-2000-108.pdf>
- <https://selectra.info/energie/guides/comprendre/liberalisation>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Champsaur
- <http://www.senat.fr/rap/109-643/109-6433.html>
- <https://www.territoire-energie.com/article/commission-champ-saur-lanalyse-denerpresse/>

- <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORF-DOLE000022095875/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=N6PNMVOj2CE> PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : UN SÉNATEUR DÉNONCE UN RACKET GÉNÉRALISÉ (11b) <https://www.youtube.com/watch?v=QACrpN3Ut7w> thinkerview EDF : Saccagé délibérément par l'Europe ? Henri Proglio ex PDG EDF
- <https://www.marianne.net/economie/economie-francaise/edf-va-racheter-son-electricite-jusqua-300-euros-le-mwh-et-la-revendre-a-46-20-euros-a-ses-concurrents>
- <https://www.marianne.net/economie/projet-hercule-edf-privatisation-prix-facture-electricite>
- <https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/total/totale-nergies-a-annonce-des-records-de-benefices-d-ou-vient-l-argent-et-a-qui-va-t-il-profiter-9542fe40-55fe-11ed-bbe9-bfd039db4594> et <https://www.lefigaro.fr/societes/engie-annonce-un-benefice-net-plus-que-double-au-premier-semestre-a-5-milliards-d-eu-ros-20220729>

- https://www.youtube.com/watch?v=7n_9dXh4qdU PRIVATISATION D'EDF : CE QUI SE PASSE EN COULISSE EST TRÈS GRAVE Blast vidéo et <https://www.contrepoints.org/2022/09/23/435801-nationalisation-d-edf-a-100-une-decision-incomprehensible>
- <https://www.youtube.com/watch?v=ejjybiZi0KY> PROJET HERCULE : LE PLAN DE MACRON POUR PILLER EDF le fil d'actu et <https://www.youtube.com/watch?v=G4NHzWkkaE> public sénat
- <https://www.contrepoints.org/2022/09/23/435801-nationalisation-d-edf-a-100-une-decision-incomprehensible>

En savoir plus

- <https://selectra.info/energie/guides/comprendre/liberalisation>
- <https://www.youtube.com/watch?v=ojyHXTc4y> Histoire de la Distribution : de l'arrivée de la lumière aux réseaux intelligents.

- <https://www.touteleurope.eu/histoire/l-histoire-de-l-union-europeenne-en-3-minutes/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=MULmZyhVik> le vrai coût de l'électricité Janocovic « Commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité » Sénat [CC] il y a 9 ans.
- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cetransene/115cetransene1819010_compte-rendu Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique
- <https://www.youtube.com/watch?v=wj1dQLR5i8M> Électricité : ils se foutent (encore) de nos gueules, Le canard réfractaire
- <https://www.youtube.com/watch?v=QACrpN3Ut7w> EDF : Saccagé délibérément par l'Europe ? Henri Proglio ex PDG EDF
- https://www.edf.fr/sites/groupe/files/contrib/groupe-edf/espaces-dedies/espace-finance-fr/informations-financieres/publications-financieres/rapport-annuels/2005/ra2005_full_vf.pdf

Retraites, re-traite ?

Qu'en est-il réellement du déficit du système de retraites ? À y regarder de près, il serait à l'équilibre à l'horizon 2030, voire 2035... **Démonstration.**



Image par Wilfried Pohmke de Pixabay

Combien y a-t-il de retraités en France ? Selon l'Insee¹, en 2020, la France en compte 16,9 millions. Une valeur en hausse de 2,2 millions depuis 2009. Les retraites étant principalement financées par les cotisations des actifs, quelle est la proportion entre les actifs et les retraités ? C'est le premier problème : le nombre de retraités augmente plus que le nombre d'actifs.

En fait, il convient de mettre en place un ratio : combien de cotisants par retraités ?

Toujours selon l'Insee, en 2020, nous comptons 1,67 cotisant par retraité. En 2009, ce ratio était de 1,82... soit une baisse d'environ 8 %. De fait, à salaire (cotisations) et pensions constantes, il y a une perte de financement de l'ordre de 8 %... susceptible de générer un déficit du système.

Alors, système en déficit ?

Les retraites sont principalement financées par deux sources. En premier lieu, les cotisations des actifs. Selon le Conseil d'orientation des retraites², cela représente 272,8 Mds € en 2021 (soit 9674 € par an et par actif)... 45 % de cette somme provient du salarié (différence entre le brut et le net), et 55 % de l'employeur (cotisations patronales s'ajoutant au salaire brut). Auxquelles s'ajoutent les prestations issues de la capitalisation³, de l'ordre de 74 Mds €, toujours en 2021 (soit 2624 € par an en moyenne par actif, mais tous sont loin d'avoir pris une complémentaire).

Selon le rapport général enregistré

à la présidence du Sénat, le 17 novembre 2022, côté dépenses, en 2021, 246,3 Mds € ont été versés en pensions retraites⁴...

En clair ? 272,8 Mds en entrées, 246,3 Mds en sortie... soit un excédent de 26,5 Mds €. Les réformes précédentes ont déjà largement porté leurs fruits d'équilibrage financier. Un excédent de presque 11 %.

Ça fait trop de chiffres ?

Très bien, gardons les deux chiffres utiles : en 11 ans (entre 2009 et 2020), le besoin de financements supplémentaires était de 8 %. En 2021, l'excédent annuel est de 11 %. De quoi absorber aisément les quinze prochaines années d'augmentation du nombre de retraités et baisse d'actifs.

À moins que la démographie n'annonce une forte augmentation à venir du nombre de retraités et/ou une forte baisse du nombre de salariés/cotisants ?

Selon les études menées par l'Insee⁵, à l'horizon 2060 (dans 40 ans, une carrière quasi complète !), le ratio actif/retraité devrait se situer aux alentours de 1,5, contre 1,9 en 2020 (précisons que tous les actifs ne sont pas cotisants).

Pour ce qui nous concerne, ce serait une baisse de ratio de l'ordre de 21 % (21 % = 1-1,5/1,9). Notre système absorbe déjà 11 % sur ses excédents annuels.

Alors, notre système est largement à l'équilibre jusqu'en 2030, voire 2035. Seulement, à ce moment-là de nouvelles dispositions pourraient être

nécessaires. Autant les anticiper. L'allongement de la durée du travail est-elle la solution ?

Pour la part salariale de cotisations retraite, elle se monte donc en moyenne à 363 € par mois (si l'on est dans le revenu moyen national)⁶.

Les 10 % manquants (21 % de besoins à venir -11 % d'excédents actuels) pourraient se trouver ici. Pour obtenir 10 % d'augmentation de cotisations en 40 ans, il convient d'augmenter les cotisations de 36 € par mois d'ici 2060... nous avons donc 37 ans pour faire cette augmentation... En cotisant 1 € de plus par mois chaque année... le problème de financement est résolu. CQFD.

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites estime qu'il n'existe pas de problème majeur sur le financement des retraites. Effectivement, il n'y a pas de problème majeur. Tout juste marginal.

Un taux complet ?

À quel âge, en moyenne trouve-t-on son premier emploi en France ?

Toujours selon l'Insee⁷, les jeunes accèdent en moyenne à leur premier emploi à 22 ans et demi. En y ajoutant 43 années de cotisations, on arrive à 65,5 ans pour avoir un taux plein.

En proposant un report de l'âge minimum légal à 64 ans, pour une majorité de Français, ce ne sera de toute façon pas le cas si l'on vise une « retraite à taux plein ». On comprend mieux pourquoi de nombreux lycées et universités sont en grève illimitée depuis plusieurs semaines⁸.

Ainsi, la question peut se poser de ré-interroger l'âge de départ, mais également le nombre de trimestre pour bénéficier d'un taux complet. Nous l'avons vu, le système de retraite français se porte bien et son financement ne pose pas de réelle difficulté. Peut-être convient-il de repenser ce système sur le fond, à l'aune de la place de chacun dans la société, à tous les âges. Est-il possible de déconnecter moyens d'existence et activités professionnelles ? Par exemple en connectant les moyens d'existence à l'utilité que chacun peut avoir pour la société dans laquelle il vit ?

Eve Caducée

Sources

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2415121#tableau-figure1>
- <https://www.cor-retraites.fr/>
- La retraite par capitalisation consiste en le paiement volontaire d'une complémentaire retraite auprès d'un organisme privé, pour assurer un meilleur revenu.
- <http://www.senat.fr/rap/12-115-325/122-115-3250.html>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281165>
- <https://payfit.com/fr/fiches-pratiques/cotisation-retraite/9674-€/12-mois-806-€,45%de806-€=363-€>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285660>
- <https://www.vousnousils.fr/2023/01/17/greve-19-janvier-passer-inapercue-leducation-nationale-667888> - https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/temoignages-greve-contre-la-reforme-des-retraites-je-me-mobilise-pour-toutes-les-generations-racontent-ces-etudiants-qui-se-mobilisent-pour-la-premiere-fois_5610338.html - <https://www.lemediatv.fr/emissions/2023/greve-du-31-janvier-le-peuple-gagne-encore-face-a-macron-5qo3CmDKRjelljW08rnsKdglleMediaTv>

Pour aller plus loin sur la controverse des chiffres, consulter le site de la fondation iFRAP => <https://www.ifrap.org/retraite/30-milliards-le-trou-dans-la-caisse-des-retraites-publiques>
Comprenez ici : si l'État souhaite cotiser moins pour la fonction publique (l'objectif est de 45 Mds €), alors il y aurait déficit immédiat du régime.

Médias : les raisons de la défiance

Le traitement de la crise covid par les grands médias a montré l'ampleur des collusions public/privé médiatico-industriales-politiques contre la vérité et la liberté d'expression. Comment s'y retrouver et reconnaître les médias libres et indépendants ?



Image par Thomas Wolter de Pixabay

Un des devoirs du citoyen (en dehors d'être extrêmement docile et obéissant pour la bonne conduite de la société), c'est d'être vigilant et de questionner nos dirigeants élus et en attendre donc un retour sur investissement et de les rappeler à l'ordre lorsque nous sentons une certaine dérive qui peut conduire vers une dictature.

Et c'est aussi cela la mission de notre journal : questionner notre démocratie par l'un des outils à destination des masses que sont les médias.

Mais justement ces « médias », eux, qui sont leurs garde-fou ? Ne seraient-ils pas devenus l'instrument de l'illusion d'une projection démocratique (ce que certains nomment la démocratie, mix de démocratie/dictature) ?

Voici quelques clés pour comprendre comment la liberté d'expression devient illusoire au pays des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ou comment la parole des journalistes non-experts traitant une centaine de sujets à l'année peut prévaloir dans l'opinion publique face à celle d'experts spécialistes dans leur domaine. Un glissement dangereux de l'objectif vers le subjectif, du fait vers la morale et l'idéologie.

Pourquoi LHN24 plutôt que BFM ou Le Monde ?

Julian Assange (Wikileaks), Edward Snowden, Panama papers, Pandora papers, clearstream, crise des subprimes, crise Covid 19, Ukraine, etc.; tous ces sujets existent et ne sont pas traités de la même façon et parfois pas traités du tout, suivant l'organe de presse qui diffuse l'information.

Il n'est pas rare d'observer le détournement de sujets ou de profils sur certains supports (Wikipédia) intronisant ainsi la discrimination, la censure, le dénigrement, la décrédibilisation systématique des personnes expertes allant contre ou simplement remettant en question la parole officielle.

L'une des raisons principales de ces détournements est la frilosité à s'engager et soutenir une parole contraire au narratif ambiant et clivant institué « officiellement » dans notre société qui entacherait la réputation du média et... l'obtention de subventions d'État : vous avez dit indépendance ?

C'est pour cela que le point d'honneur pour ces médias est de dicter l'orientation à donner aux sujets sélectionnés suivants les intérêts en jeu (enjeu).

Comment cette influence fonctionne-t-elle ?

Dans toute étape intellectuelle faisant preuve d'esprit critique sur un sujet donné méritant expertises et contre-expertises, arguments et contre-arguments, (bref : un débat en fait), il faut se poser la question de :

- 1) Qui parle ?
- 2) Pourquoi me parle-t-il ?
- 3) Quel moyen utilise-t-il pour me parler ?

Toutes ces questions que l'on ne se pose plus quand il s'agit des paroles du gouvernement ou des médias dominants.

En résumé, dans l'inconscient collectif, ils sont la « vérité », la « parole officielle », et très souvent l'un est amalgamé à l'autre.

Il suffit de rappeler que le discours officiel est un ensemble d'informations SÉLECTIONNÉ pour le plus large public, il ne peut donc être assimilé à « une vérité absolue », car par définition, toutes les informations ne sont pas présentes. Il y a donc souvent rétention d'informations ce qui constitue de fait une orientation de l'opinion. (cf. le nuage

de Tchernobyl à la frontière française... sans commentaire !!). On peut peut-être comprendre que, parfois l'État use de manipulation du langage pour préserver et empêcher le dérèglement des infrastructures sociales en cas de crise.

Il est dans son rôle de maintenir un équilibre pour éviter un chaos.

Mais est-ce le rôle des journalistes ?

À qui appartiennent leurs paroles et leurs lignes éditoriales ?

C'est un secret de Polichinelle, mais la crise de la presse début 2000 avec l'avènement d'Internet à laisser les rédactions ouvertes à la possibilité de laisser des grands donateurs (actionnaires...) investir les Conseils d'Administrations des médias et donc influencer les orientations sur les sujets.

C'est vieux comme le monde mais : « *Moi je ne crache pas dans la main qui me nourrit !!!* » (propos tenu par C. Hannon le jeudi 10 novembre 2022, en protégeant par ces paroles son patron V. Bolloré face au député LFI L. Boyard.)

Il ne pouvait s'en suivre cette magnifique récupération de tous les autres médias (comme je suis en train de le faire maintenant...!!!) afin de dénoncer

la main mise du milliardaire Vincent Bolloré et de son investissement massif dans la construction d'un véritable empire médiatique, démontrant ainsi que ce dernier cherche par ses achats à bâtir un véritable réseau d'influence pour imposer sa vision du monde et de la politique afin d'orienter l'opinion publique vers son idéologie.

Dans cette récupération de dénigrement par tous les autres journaux écrits et audiovisuels nous pourrions nous dire, mais n'est-ce pas « l'hôpital qui se fout de la charité » ? Car en fait, ils sont « TOUS » dans la même position hiérarchique et financière que l'animateur star de C8... Démonstration.

Dans les mains de milliardaires

- Pendant la crise covid, l'État a déboursé 2 milliards pour la presse en générale... tiens, tiens !! (sans conséquence pour l'indépendance des opinions ?...).
- Presse écrite : 8 milliardaires et 2 millionnaires possèdent une vingtaine de journaux (81 % des nationaux et 95 % d'hebdomadaires régionaux).
- Presse audiovisuelle : sur 13 chaînes d'informations généralistes, 8 sont possédées par des milliardaires, et pour les 5 autres, l'État est propriétaire ou actionnaire majoritaire.

- Presse radiophonique : radio d'informations généralistes, la moitié sont tenus par des milliardaires.

On comprend déjà un peu mieux le sort qui est réservé par ces médias dominants aux autres rédactions auto-financées, indépendantes, libres du choix de leurs invités, de leurs experts et de leurs contenus comme *France Soir*, les nombreuses chaînes Youtube, ainsi que les journaux *NEXUS*, *LHN24*..., qui questionnent, analysent, critiquent la doxa ambiante et qui sont donc contraires aux approbations du ministère de la Santé^{1,2}.

Le rôle des agences de relations publiques

Si l'État a recours à des cabinets conseils (Mc Kinsey, etc.) qu'en est-il des médias ?

La désinformation officielle médiatique est orchestrée par des entreprises privées qui jouent un rôle central mais discret : les firmes ou agences de relation publique. Leur but est la fabrication du consentement au travers de la communication. Elles sont des conseillers et des stratèges auprès des États et des entreprises privées (médias, laboratoires, industries du tabac, de l'automobile etc...) qui eux, ont les moyens de se payer leurs services. Elles doivent « inonder la zone » d'informations fiables et vé-

rifées afin de lutter contre la désinformation en contrôlant l'opinion publique et créer la confusion en créant des vrais vérités et des fausses vérités, des vrais sciences, des fausses sciences^{3,4}.

En 2021, ces agences ont réalisé 100 milliards d'euros de chiffres d'affaires⁵. Le rapport du Sénat de 2010 sur le bilan de la crise H1N1 en France le mentionne en toutes lettres par l'intermédiaire de l'ancienne ministre de la Santé de l'époque, Roselyne Bachelot. Pourquoi la campagne de vaccination en France n'a-t-elle pas fonctionné ? Eh bien d'après l'enquête, le peuple n'a pas eu assez peur et ils n'ont pas réussi à contrôler Internet... félicitations au gouvernement qui s'est bien rattrapé dix ans après⁶.

Parmi les plus célèbres agences de relation publique, citons :

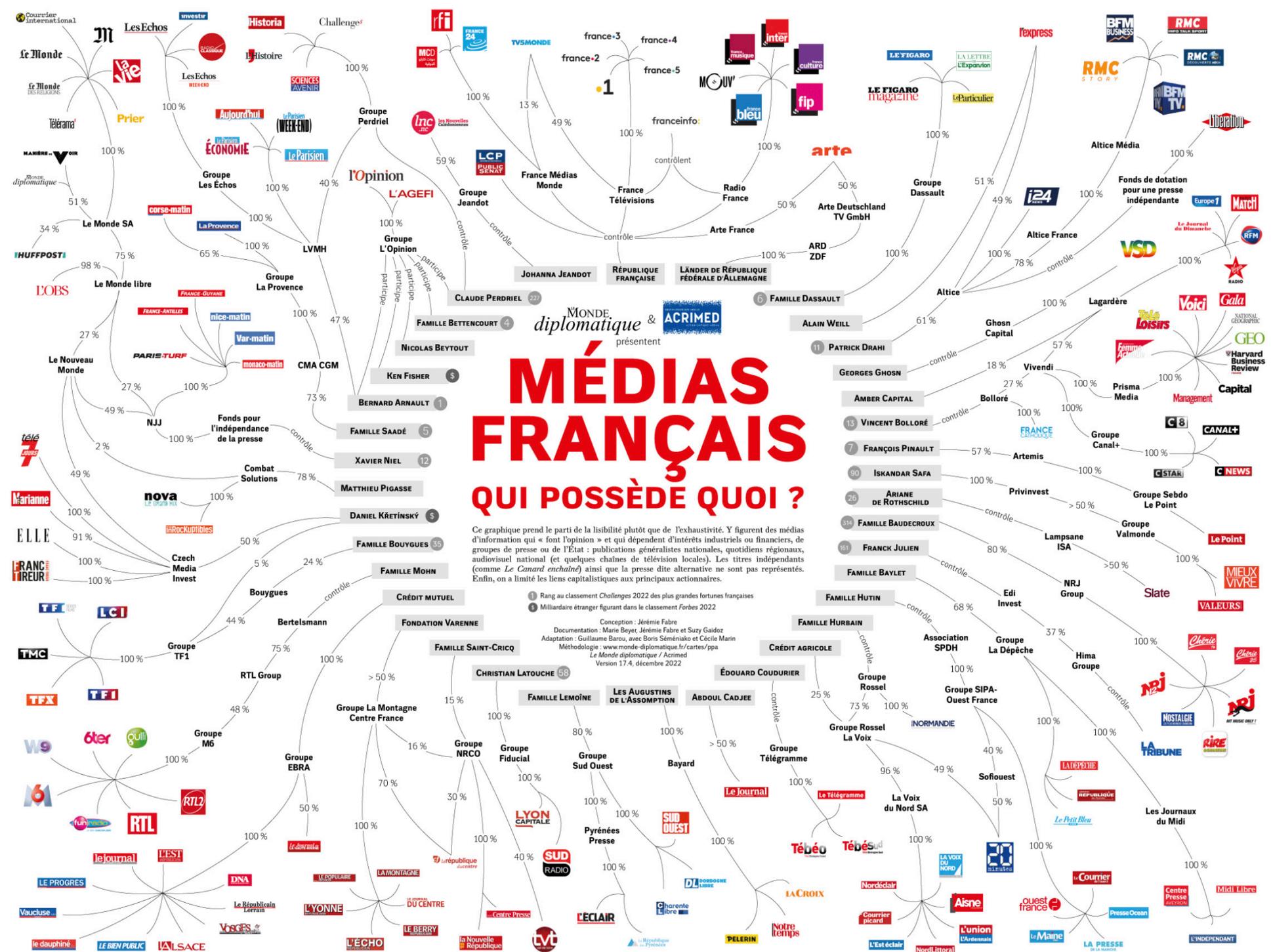
- Edelman (USA) (présent lors de la simulation d'une crise sanitaire de coronavirus, l'Event 201 le 18 octobre 2019... tiens, tiens six mois avant les premiers confinements...)⁷.
- Omnicom (USA) : client récent : l'Angleterre, Pfizer, laboratoire Merck.
- Publicis Conseil, Mullen lowe, et Babel (France) sont utilisés par les services en communication de l'État, le SIG (Service Info Gouvernement).

- Hill+Knowlton (USA) : spécialiste de la fabrication de mensonges dont le but est de susciter le doute sur des sujets précis chez le grand public⁸. Client Récent : l'OMS pour promouvoir son image en tant qu'autorité sur le sujet du Covid-19.

Parmi les faits d'armes de Publicis, on retrouve la crise des opioïdes aux USA (500 000 morts). L'agence avait été engagée par le laboratoire *PerduePharma* pour faire la promotion du produit *Oxycotin*^{9,10}. On lui retrouve également son partenariat avec *Newsguard* contre la désinformation... très amusant quand on sait que *Newsguard* est financé par... Publicis lui-même !!! Non, non pas de conflit d'intérêt on vous dit !!!

Et l'AFP dans tout ça ?

On entend souvent parler de l'Agence France Presse, mais qu'est-ce que c'est ? Selon Wikipédia, « l'AFP est une agence de presse mondiale et généraliste d'origine française chargée de collecter, vérifier, recouper et diffuser l'information, sous une forme neutre, fiable et utilisable directement par tous types de médias (radio, télévision, presse écrite, sites Internet) ainsi qu'auprès des grandes entreprises et administra-



tions. Réalisant la moitié de son chiffre d'affaires commercial hors de France, l'AFP est implantée dans environ 151 pays avec 201 bureaux.

L'AFP est, avec l'Associated Press et Reuters, une des 3 agences de presse qui se partagent un quasi-monopole de l'information dans le monde. Elles ont en commun, de ne pas avoir d'actionnaire mais un conseil d'administration composé majoritairement d'éditeurs de presse. Pour garantir son indépendance, la loi exige qu'elle équilibre son budget, après amortissement comptable des investissements, l'AFP ayant de plus accès aux marchés financiers pour emprunter¹¹ ».

À noter qu'elle est financée également par des aides directes de l'État¹². Vive l'indépendance journalistique !

La plupart des journaux utilisent comme référence ou source absolue les dépêches de l'AFP, garantes de vérité et de transparence. Bref du simple copier-coller d'éléments sélectionnés en amont pour journalistes prisonniers des lignes éditoriales de leurs rédactions elles-mêmes prisonnières de leurs financeurs-philanthropes ce qui, au final, revient à la même chose puisqu'on retrouve... les mêmes !!!

Par exemple le DG actuel de l'AFP est un ancien patron de Publicis (agence de relations publiques des Big pharma (laboratoires GSK et autres...)).

Autre exemple, l'ancien PDG de Reuters, autre agence de presse internationale, Mr James C. Smith est membre du conseil d'administration de... Pfizer. Avec toutes ces collusions, il n'était pas étonnant de voir apparaître un nouvel outil de contrôle sur la diffusion des informations. Et pour que la boucle soit complète, il ne fallait pas oublier les géants du numérique et leur mainmise sur le contrôle et donc la diffusion des informations sur le web.

Le partenariat public/privé, ou le conflit d'intérêt décomplexé

En septembre 2019, les grands journaux mondiaux et les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) le Big Five informatique et commercial du numérique se regroupent pour former la TNI (Trust News Initiative)¹³. Par cette alliance, ils deviennent les arbitres des « faits » et de l'orientation à donner à ces derniers. Une véritable usine du consentement de l'opinion publique, leur influence est majeure sur le paysage médiatique, car ils donnent l'apparence d'un consensus unanime et massif.

C'est ainsi que les paroles d'experts reconnus sont dénigrées, jaugées et donc jugées par des personnes non-compétentes (des journalistes) qui influencent l'esprit critique en étouffant tous débats, en posant des dogmes arbitraires et binaires moralisantes. Exemple : cette information est vraie/fausse, bonne/mauvaise, le bien/le mal... Bref, nous ne

sommes plus dans l'information mais dans la religion, en utilisant les leviers les plus mesquins : l'infantilisation et la simplification.

Une police de la pensée

Pour créer cette vague du manichéisme, il faut une sorte de police de la pensée : les fact-Checkers¹⁴ (créés en 2017 en France avec l'AFP Factual) qui, par leur forme radicale et brutale, donnent une impression de pensée unique irréfutable. C'est ainsi qu'un professeur Raoult ou un maître Di Vizzio respectivement n° 1 mondial en microbiologie et avocat spécialisé en santé publique depuis trente ans, joueraient à égalité en terme de crédibilité scientifique dans l'opinion publique face à des animateurs comme Mathieu Delorme ou Jean-Marc Morandini (C8), ou bien des présentateurs comme Bruce Toussaint (BFM)... ? Avons-nous perdu toute raison ? Comment pouvons-nous mettre sur le même plan des catégories professionnelles si différentes ?

En 2017, Facebook et huit autres sites de fact-checking dont l'AFP, font alliance et chacun d'entre nous peut vérifier sur sa page Facebook des vidéos qui nous sont imposées sur des sujets non choisis¹⁵ (ex: élections, Covid, articles de presse orientés, etc.), qui ne nous intéressent pas et que nous n'avons pas sélectionnées dans nos recherches.

Vers une dérive autoritaire ?

C'est donc en toute autonomie que ces artisans politico-industriolo-numériques publics et privés travaillent de concert à élaborer un narratif simulant des sources indépendantes (donc non-orientées...) qui serviraient des États, ou des organismes comme l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et l'OMC (Organisation mondiale du commerce), qui les disculpent de tout conflit d'intérêt.

C'est ainsi que quelques acteurs puissants peuvent créer artificiellement un unanimité médiatique, qui laisse penser, à tort, aux citoyens crédules que nous sommes, qu'il s'agit forcément de vérités incontestables.

N'allez surtout pas faire de référence à la seconde Guerre mondiale et n'utilisez pas le mot dictature. Pire, n'allez pas contre la parole officielle et ne la remettez jamais en question, vous seriez disqualifié d'office et puis relégué par nos conglomerats des États, des GAFAM, des médias propriétés des milliardaires (amis de nos politiques), des agences de relations publiques, et de leurs gardiens du dogme que sont les fact-checkers... à d'ignobles... complotistes.

Une véritable armée organisée, transparente et intègre, tout ça pour notre bien à tous ?

C'est toujours étonnant de voir apparaître dans l'histoire cette notion de « complot » à chaque tentative de dérive totalitaire et de voir que ce terme

est jeté en pâture non pas par les accusés (le peuple), mais bien par ceux que ça arrange (les gouvernants) afin d'instrumentaliser et stigmatiser l'opposition.

Parmi les signes d'une prémisses d'une dérive démocratique il y a « la censure » développée à notre époque sous une forme sournoise. Elle n'est pas explicite ou arbitraire comme par le passé mais plus sinieuse moins violente. Pas d'interdictions officielles mais des réajustements officiels.

Sources confisquées

Depuis que notre journal existe, nous mettons un point d'honneur à sourcer tous nos articles, Vous n'imaginez pas la vitesse à laquelle certains reportages scientifiques, interviews d'experts, écrits de spécialistes, groupes de discussions citoyens/professionnels censurés sur les réseaux sociaux, disparaissent de YouTube et Internet. Très intrigant de voir que des documents sur lesquels nous comptons nous appuyer pour apporter un complément d'information face aux journaux dominants ont littéralement été censurés, désactivés ou parasités techniquement (coupure son ou d'image) pour que les contenus ne soient plus exploitables.

La charte de Munich doit se sentir orpheline, elle, qui insufflait les valeurs journalistiques et institutionnelles (des Droits de l'Homme) que sont la neutralité, l'indépendance, l'impartialité, la liberté de ton et d'expression.

« Il est plus laborieux de conduire les hommes par la persuasion que par le fer », Paul Claudel.

Pierre Brochant

Sources

1. Interview Céline Pigalle directrice BFM <https://www.youtube.com/watch?v=UyDATVRFWxl>
2. Interview Marc olivier Fogiel cf: P.102 tome 1 « La Doxa du Covid » peur,santé,corruption et démocratie éd. Éolienne.
3. la fabrique de l'ignorance Arte https://www.youtube.com/watch?v=C_GtkQF08Js
4. la fabrique du consentement Arte <https://www.youtube.com/watch?v=waUjPMXuHv0>
5. <https://www.thebusinessresearchcompany.com/report/public-relations-global-market-report>
6. Sud Radio Laurent Toubiana <https://www.youtube.com/watch?v=wNkwtQ9Df0>
7. Thinkerview P.De Villiers <https://www.youtube.com/watch?v=q1Lm9a500xg>
8. Controverses big tobacco etc...https://en.wikipedia.org/wiki/Hill%2BKnowlton_Strategies
9. <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20210506-opiac%C3%A9s-le-massachusetts-attaque-au-civil-une-filiale-de-publicis>
10. <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/2020-10-21/crise-des-opiaces/le-laboratoire-purdue-accepte-de-plaider-coupable-aux-etats-unis.php>
11. https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_France_Presse
12. <https://fr.sputniknews.com/20180417/france-medias-publics-macron-1035986299.html>
13. <https://www.xavier-bazin.fr/dans-les-coulisses-du-formatage-mediatique-soumission-conformisme-et-dogmatisme/#sources>
14. <https://www.xavier-bazin.fr/desinformation-mediatique-le-role-discret-mais-central-des-firmes-de-relations-publiques/#sources>
15. <https://www.xavier-bazin.fr/influence-ecrasante-de-lafp-et-des-autres-agences-de-presse--et-pourquoi-cela-pose-probleme/#sources>

Pas de grand reset mais de petites recettes

Le secret de l'huître n'est pas toujours la perle



Le printemps est proche, mais le besoin de breuvages chauds et autres tisanes est encore présent. Jour après jour, l'eau frémissante de votre bouilloire, versée sur les herbes, le thé ou le café, les transforme en boissons savoureuses.

Mais petit à petit, la bouilloire chauffée à l'infini, se voit recouverte d'une couche de calcaire qui s'épaissit chaque fois un peu plus.

La solution magique pour éviter ce désagrément, contre lequel nous sommes obligés de lutter avec énergie et huile de coude, est l'huître. Loin d'être fermée comme on la qualifie trop souvent, dans ce cas présent elle sera totalement salvatrice.

Insérez à l'intérieur de votre bouilloire une coquille d'huître, au préalable bien nettoyée et désinfectée. Le calcaire contenu dans l'eau chauffée se déposera sans hésitation, sur la coquille et laissera les parois du récipient intactes. Quand l'huître sera totalement blanchie, il vous suffira de la changer.

Désormais dispensé de cette corvée, il ne vous restera que le bonheur douillet ou perlé de savourer votre délicat breuvage.

Éle Théria

Commission paritaire **mode d'emploi**

La Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) accorde ou refuse ses agréments selon des principes qui interrogent sur la liberté de la presse. **Explications.**



La Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (CPPAP) est un organisme d'État chargé de donner un avis relatif au bénéfice du régime économique de la presse des publications, reconnaître la qualité de service de presse en ligne et propose l'inscription sur la liste des entreprises ayant le statut d'agence de presse.

Cette instance est composée de représentants de l'administration de l'État mais également de professionnels du secteur de la presse¹.

Par exemple, la CPPAP est chargée de délivrer des aides financières aux éditeurs de presse qui leur permettront de bénéficier de tarifs postaux et fiscaux privilégiés pour l'acheminement de leur publication mais également d'une TVA réduite à 2,10 % (au lieu des 5,50 % ou 20 % habituels). Pour ce faire, la publication se doit de remplir certains critères d'admission, et notamment, avoir « un caractère d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée : instruction, éducation, information, récréation du public » (article D18 du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE)².

Car si la liberté de la presse reste un principe fondamental de notre République, son corollaire est le pluralisme. Il est nécessaire que le large panel de lecteurs puisse avoir accès à une multiplicité de journaux, de tendances, de tons.. tout le contraire des propos uniformes d'un régime tyranique.

D'autre part, si la reconnaissance de la qualité de service de presse en ligne (SPEL) permet également de bénéficier d'avantages économiques, notamment l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) et le même taux particulier de TVA sur les ventes fixé à 2,10 % (ou 1,5 % en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion), elle est cependant basée sur d'autres critères de reconnaissance³ que la presse papier.

La CPPAP impose en effet à l'éditeur de presse en ligne de publier un contenu en ligne « *original ; essentiellement écrit ; édité à titre professionnel par une personne physique ou morale (par une société éditrice) ; composé d'informations d'actualité, régulièrement renouvelées et datées ; faisant l'objet d'un traitement journalistique au sein du service de presse en ligne (recherche, vérification et mise en forme des informations) ; ne constituant ni un outil de promotion publicitaire, ni l'accessoire d'une activité industrielle ou commerciale ; pour que la qualité d'information politique et générale soit reconnue au service, l'équipe rédactionnelle doit comporter au moins un journaliste professionnel ; mettre à disposition du public les informations obligatoires, telles que nom du directeur de la publication, coordonnées de l'éditeur et nom et adresse de l'hébergeur (tout comme la presse écrite)* ».

La ligne éditoriale, le modèle économique et les évolutions potentielles du service en ligne sont étudiés aussi afin

que la CPPAP délivre un certificat reconnaissant la qualité de SEPL, pour une période limitée ne pouvant excéder cinq ans.

La Commission est une instance indépendante⁴, présidée par un membre du Conseil d'État, associant à parité des représentants des professionnels concernés (entreprises ou agences de presse) et des administrations de l'État.

Or, les représentants des entreprises et agences de presse sont désignés sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives et le président, comme les autres membres, sont nommés par arrêté du ministre chargé de la communication pour un mandat de trois ans renouvelable. Vingt-deux membres composent la formation publications (compétente pour la presse imprimée et les services de presse en ligne), et seize membres pour la formation agences de presse.

Ainsi, cela laisse à penser que les instances professionnelles « *les plus représentatives* » appartiennent aux plus riches de ce monde (voir page 5)⁵ et que les membres, dont le président de commission, « *nommés par arrêté du ministre* », le sont par proximité, loyauté voire allégeance au gouvernement. Cela questionne sur la liberté de la presse dans la mesure où, bien évidemment, sans attribution financière, aucun média ne peut émerger.

Pourtant, des lois ont dû être adoptées

pour tenter de conserver aux médias leur indépendance face à l'emprise croissante des puissances financières. Pour exemple, celle du 14 novembre 2016 qui vise à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, modifiant la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Et même avec ces garde-fous, peut-on vraiment garantir la liberté de notre presse ?

Cette crainte se confirme lorsque les médias indépendants du message gouvernemental (relayé sur les chaînes TV de masse ou les grandes ondes) se voient refuser cette validation par la CPPAP. C'est la mésaventure qui est arrivée à *France-Soir*⁶, mais pas celle nécessairement de la presse à scandale ou pornographique.

Cependant, par référé suspensif contre cette décision de refus d'agrément, le tribunal administratif de Paris a finalement donné raison à l'organisme de presse en ligne en question, à savoir *France-Soir*.

Odray Monhett

Sources

- <http://www.cppap.fr/>
- Idem*
- <https://www.annemasse.fr/demarches/professionnel/module-service-publicif?xml=F22767>
- <http://www.cppap.fr/>
- Médias français : qui possède quoi ? https://github.com/mdiiplo/Medias_francais
- <http://francesoir.fr/politique-france/refere-suspension-contre-la-decision-cppap-tribunal-donne-raison-francesoir>

Mieux qu'un poêle, le p'tit poêle de masse

Focus sur le Rocket Stove ou comment se chauffer moins cher.



Sur le site expérimental de Jumilhac-le-Grand (24), le modèle de Rocket Stove installé dans une maison bioclimatique est basé sur un conduit de 153 mm et chauffe entièrement la surface de 100 m² au sol avec une hauteur sous plafond de plus de 7 mètres. Cette maison construite en ballots de paille est évidemment très bien isolée. Il n'en demeure pas moins que le chauffage au Rocket Stove y est très efficace¹.

Grâce à la chaleur redistribuée progressivement, une flambée le matin et une autre le soir suffisent à une température de vie agréable. Ainsi, 3 stères de bois à l'année suffisent, soient 270 euros de budget chauffage pour ce poêle qui peut très bien fonctionner avec du bois récupéré, à partir du moment où il n'est pas traité.

Quelques principes élémentaires...

Lorsque le tirage est assuré par la chaleur des fumées qui s'échappent par la cheminée, la chaleur s'échappe de la maison, elle se dissipe dans l'atmosphère et est perdue à jamais.

Or, selon le principe de Bill Molisson, scientifique australien, les énergies circulent et sont recyclées. Donc, il faut créer des moyens de capter, utiliser et stocker les énergies tout au long de leurs circuits avant qu'elles ne sortent du dispositif.

C'est Ianto Evans², *natural builder* né en 1940, qui a pu capter et stocker la chaleur avant qu'elle ne sorte de la

maison, avant que l'énergie liée (au dispositif), disponible et utilisable (le bois) ne se dissipe en énergie libre à l'extérieur (les fumées chaudes dans l'air). Le rocket stove de masse était né, concept beaucoup plus efficace qu'un poêle classique.

La cheminée est intégrée dans le poêle, ce qui permet de capter les fumées chaudes qui s'en échappent. Les fumées circulent dans un banc maçonné, ce qui permet de stocker la chaleur dans la maison.

Combustion dans le J-tube

Le J-tube³ est la partie dédiée à la combustion du bois. Elle a la forme d'un J, d'où son nom. Le bois coupé en bâtonnets s'enfourme dans le « feed tube » et la combustion se réalise à la base du conduit (le bois descend par gravité au fur et à mesure qu'il se consume). Les flammes sont aspirées dans le « burn tunnel » puis montent dans la cheminée interne (« heat riser »). En montant, les fumées chaudes créent le tirage.

Comme la cheminée est isolée et enfermée dans un bidon, lorsque les fumées atteignent le haut de la cheminée, elles sont piégées entre les parois de la cheminée et celles du bidon. Elles se refroidissent alors et redescendent dans l'espace entre le bidon et la cheminée, poussées dans le conduit raccordé à la chambre de combustion.

Si à ce stade, le bidon rayonne déjà de la chaleur comme un poêle classique, il ne radie qu'une partie de la chaleur des fumées.

Une sortie sur la paroi du bidon permet de diriger les fumées chaudes dans un parcours horizontal de tuyaux jusqu'à leur sortie de la maison via un banc maçonné. La masse du banc (le plus souvent en terre et en pierre) capte et stocke la chaleur des fumées qui sortent de la maison. Le banc redistribuera la chaleur bien après que la combustion soit terminée.

Et ce n'est pas tout : grâce à une double combustion qui permet de brûler dans le « burn tunnel » les fumées issues de la première combustion du bois, la chambre de combustion monte à très haute température, récupérant ainsi plus de chaleur et brûlant les gaz qui, dans un poêle classique, s'échapperaient dans l'atmosphère et la pollueraient allègrement.

Alors, convaincu.e.s ?

Ce poêle a aussi la possibilité d'être équipé pour chauffer l'eau de la maison. Se chauffer devient alors très économique et écologique. Et sa fabrication est (presque) un jeu d'enfant⁴. Le Rocket stove permet une combustion parfaite sans fumée et avec très peu de cendres. Aussi, il ne se dégage que de la vapeur d'eau du tuyau si la combustion est bien réalisée d'où un entretien très facile.

Odray Monhett

Sources

- <https://permafforest.fr/blog/permaculture/10-principes-de-permaculture-bill-molisson/>
 - <https://www.rocketstoves.com>
 - <https://terre-paille.fr/2016/02/13/rocket-stove-demasse-version-2-0/>
 - <https://www.youtube.com/watch?v=619FgSxeMjM>
- www.atelierduzephyr.org/wp-content/uploads/2021/01/manuel-rocket-1.0-livret.pdf

Le coin lecture

Une sélection de livres prometteurs d'un monde plus apaisé, plus simple, plus juste.

LE CONSENTEMENT, ON EN PARLE ?

Un livre sur la liberté, le droit de choisir et de dire non

Justin Hancock, Fuchsia MacAree



En voilà un petit guide fort intéressant pour comprendre le consentement et faire ses choix au quotidien sans nuire à autrui. Car le consentement, au-delà de dire oui ou non, consiste à délimiter ce qui est bon pour soi, ce que l'on veut vraiment et à utiliser ce droit de choisir tout en respectant le choix des autres.

À travers de petits exemples alliant anecdotes (choix d'une pizza ou d'un film) et sujets fondamentaux traitant de l'identité, ce documentaire adressé aux adolescents, propose de réfléchir sur soi et sur les autres... et à intégrer le consentement au cœur de sa vie. Cet ouvrage à visée éducative des jeunes générations fait agréablement écho à des problématiques sanitaires et politiques récentes du monde des adultes : éthique & consentement libre et éclairé en période Covid.

Editions Gallimard, 2022, 14,50 €

Odray Monhett

MANIFESTE DU MUSÉUM

Humains et autres animaux

Hélène Artaud, Alain Boissy, Didier Bonnet, Georges Chapouthier, Bruno David, Sabrina Krief, Guillaume Lecointre, Jean-Pierre Marguénaud, François Moutou, Michel Raymond, Michel Saint Jalme, Véronique Servais, Bernard Vallat, Jean-Denis Vigne



Sommes-nous des bêtes ? Du point de vue de l'histoire naturelle, assurément nous en sommes ! Dans cet ouvrage, psychologues, vétérinaires, juristes, éthologues, éthnozoologues ou encore neuroscientifiques exposent notre rapport au règne animal en convoquant diverses échelles de temps et d'espace.

L'histoire naturelle renvoie chacun à sa conscience individuelle et, face aux défis environnementaux nouveaux, incite les humains à penser leur avenir non centrés sur eux-mêmes, mais avec les autres espèces, donc en partie pour elles. La biodiversité ne se réduit pas à des services rendus. Tout comme l'espèce humaine ne se réduit pas au consumérisme ni au transhumanisme. C'est ce que contribue à étayer la facette éthique de l'histoire naturelle, pour la planète.

Coédition Reliefs / Muséum national d'Histoire naturelle, 2019, 7,50 €

Odray Monhett

L'HEUREUX-NIFLEUR24, C'EST AUSSI DES VIDÉOS !



Laurent Muchielli, Louis Fouché, Christian Perronne, Vincent Pavan, Emmanuelle Darles, Marc Doyer, Benoît Ochs, soignants suspendus... Nous leur donnons la parole sur notre chaîne Crowdbunker. Plus d'une trentaine de vidéos à découvrir : <https://crowdbunker.com/@LHN24>